

Zoom sur

Bruit et vibrations

Une affaire de dose



Du 2 au 4 mars 2011, l'INRS organise à Paris un colloque consacré au bruit et aux vibrations. Bien que ces nuisances soient connues depuis longtemps, les moyens permettant de les évaluer et de les réduire restent souvent ignorés. En prélude à l'événement, voici quelques éléments sur ces risques professionnels qui concernent aujourd'hui plusieurs millions de salariés français.

❖ [Lire la suite](#)



Dossier

« Le bruit »



Publication

« Techniques de réduction du bruit en entreprise. Exemples de réalisation »



Dossier

« Vibrations et mal de dos »



Publication

« Vibrations Main/Bras, guide des bonnes pratiques »

Actualités

Maintenance

Un guide des bonnes pratiques



Un nouveau rapport de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA / Bilbao) présente un panorama des démarches de prévention mises en œuvre en Europe pour réduire les risques liés aux activités de maintenance. À partir d'exemples pratiques, le rapport dégage les principes clés permettant de rendre la maintenance sûre et

fiable : bien évaluer les risques, agir le plus en amont possible, impliquer les salariés, développer la culture de sécurité au sein des entreprises...

- ❖ [Le résumé du rapport \[PDF\]](#)
- ❖ [Le rapport complet \[anglais, PDF\]](#)

Conditions de travail

Les différences hommes/femmes

Une étude de la Dares met en lumière des différences entre hommes et femmes en matière de conditions de travail. Globalement, les femmes occupent des postes où elles disposent de moins de marges de manœuvre que les hommes. Elles exercent moins souvent de responsabilités et accèdent moins facilement à des formations. Elles sont également moins confiantes sur l'utilité de leur travail et moins satisfaites de leur salaire.

- ❖ [La publication de la Dares \[PDF\]](#)

Conditions de travail

Les résultats de l'enquête européenne

La fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Fondation de Dublin) a publié les premiers résultats de la 5e enquête européenne sur les conditions de travail. Le nombre de salariés estimant que le travail représente un risque pour la santé est en légère diminution (24 % contre 31 % en 2000). Mais l'effort de prévention doit être maintenu : depuis 20 ans, l'exposition aux risques physiques (bruit, vibration, température...) et le port de charges lourdes n'ont pas diminué.

- ❖ [Le résumé de l'enquête \[PDF\]](#)

En Question

Pourquoi est-il important de se laver les mains au travail ?

Le lavage régulier des mains vient en complément des mesures de prévention collectives. Il est essentiel pour prévenir les risques liés au contact avec des substances chimiques ou biologiques potentiellement dangereuses pour la santé. Il permet notamment de réduire la transmission des germes responsables de la grippe ou des gastro-entérites. Il est recommandé de se laver les mains avant et après être allé aux toilettes, avant de manger, avant les pauses, en fin de poste, avant de rentrer chez soi... Le lavage peut-être effectué avec de l'eau et du savon ou, à défaut, avec une solution hydro-alcoolique. À noter qu'il est conseillé d'enlever les bagues et les bracelets car ils diminuent l'efficacité du lavage.

Le lavage des mains

Vient de paraître



Publication

Catalogue des productions INRS 2011

Le catalogue 2011 de l'INRS est disponible. Il présente l'ensemble

Conditions de travail

Rapport du Sénat sur le malaise dans l'entreprise

Inégalités salariales, mauvaises conditions de travail... Un rapport rendu au Sénat le 20 janvier 2011 alerte sur le malaise croissant dans les entreprises françaises. Selon les auteurs, sans une amélioration significative du pacte social dans l'entreprise, dans le sens d'une meilleure reconnaissance des salariés et d'une revalorisation du travail, l'économie et la société pourraient s'exposer à de sérieux revers.

❖ [Le rapport du Sénat](#)

Juridique

Tarifification AT/MP

Un arrêté du 9 décembre 2010 précise les modalités d'octroi de subventions directes (aides financières simplifiées) aux entreprises de moins de 50 salariés par les CARSAT, CRAM et CGSS.

❖ [L'arrêté du 9 décembre 2010 \[PDF\]](#)

❖ [Le dossier Aide financières de l'Assurance maladie](#)

Coordination de chantier

Le décret n° 2011-39 du 10 janvier 2010 modifie, dans le Code du travail, les conditions de formation et d'expérience professionnelle nécessaires pour exercer la fonction de coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé, dans les chantiers de BTP.

❖ [Le décret du 10 janvier 2010 \[PDF\]](#)

Toutes les actualités juridiques

Sur le web



Questions réponses sur les cancers professionnels
Médecins, sociologues, épidémiologistes... Des spécialistes répondent en vidéo aux questions les plus fréquemment posées sur les cancers professionnels.



www.iprp-grand-est.fr
Pourquoi faire appel à un Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) ? Où le trouver ? Quel est le cadre réglementaire à respecter ? Ce site conçu par la Cram Alsace Moselle apporte des réponses aux questions que se posent beaucoup d'entreprises. Il propose également de nombreux témoignages ainsi qu'un annuaire des IPRP du Grand-Est.

des produits d'information réalisés par l'Institut : les éditions papier, les affiches, les audiovisuels, les multimédias et les dossiers web.

❖ [Le catalogue](#)

Publication

Exposition aux fibres céramiques réfractaires lors des travaux d'entretien et de maintenance

Les travaux d'entretien et de maintenance peuvent exposer les salariés aux fibres céramiques réfractaires. Quels sont les risques ? Comment les prévenir ? Cette nouvelle publication apporte des réponses concrètes aux questions des professionnels.

❖ [La brochure](#)

Publication

Prévenir les risques de collisions engins-piétons

Ce document propose des points de repères sur 3 technologies de détection (laser, ultrasons et ondes radioélectriques) susceptibles de contribuer à la prévention des collisions entre les engins mobiles et les piétons.

❖ [La brochure](#)

Toutes les nouveautés INRS

Agenda

2 au 4 mars - Paris

Colloque *Bruit et Vibrations 2011*

17 mars - Paris

Débats d'Eurogip *Prévenir les risques professionnels dans les PME*

5 au 7 avril - Nancy

Conférence scientifique INRS *Nano 2011*

Consulter l'agenda complet

Appels à...

Participation

Date limite : 28 février 2011

8e festival international du film et du multimédia

11 - 15 septembre - Istanbul (Turquie)



Bruit et vibrations

Une affaire de dose

Du 2 au 4 mars 2011, l'INRS organise à Paris un colloque consacré au bruit et aux vibrations. Bien que ces nuisances soient connues depuis longtemps, les moyens permettant de les évaluer et de les réduire restent souvent ignorés. En prélude à l'événement, voici quelques éléments sur ces risques professionnels qui concernent aujourd'hui plusieurs millions de salariés français.

Plein les oreilles

Qu'il soit sourd ou strident, qu'il provienne des machines ou des équipements, le bruit constitue une nuisance particulièrement répandue dans les entreprises françaises. Selon une enquête réalisée par l'agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, deux tiers des salariés européens seraient concernés. Les effets du bruit sur la santé dépendent de l'intensité et de la durée d'exposition. Les niveaux sonores élevés (plus de 80 dB (A) soit le bruit d'une perceuse) mettent l'audition en danger. L'exposition prolongée peut provoquer des pertes auditives irréversibles, et mener, à terme, à des surdités professionnelles. Même à des niveaux plus faibles, le bruit a des effets sur la santé. À partir de 70 dB (A), des troubles peuvent apparaître : fatigue auditive, bourdonnements d'oreilles, migraines, nausées, difficultés de concentration, stress, troubles du sommeil... Le bruit augmente également les risques d'accidents : il perturbe la communication, détourne l'attention des salariés et masque parfois les signaux d'alerte.

Mauvaises vibrations

Véhicules, engins de chantier, machines portatives... De nombreux équipements de travail exposent leurs utilisateurs aux vibrations. En France 10 % des travailleurs, soit près de 2 millions de personnes, seraient concernés. Quand les vibrations sont transmises à l'ensemble du corps, comme c'est le cas pour les conducteurs de véhicule, les douleurs lombaires constituent le risque principal. Les salariés qui manipulent des machines portatives (scies, meuleuses) sont exposés à des atteintes vasculaires (syndrome de Raynaud) et nerveuses des bras et des mains. Ceux qui utilisent régulièrement des outils percutants (marteaux-piqueurs, perforateurs) peuvent développer à long terme, des lésions ostéo-articulaires parfois invalidantes au niveau des coudes et des poignets (arthrose).

Estimer l'exposition

En matière de bruit comme de vibration, tout est affaire de dose. Pour le bruit, le seuil d'action est fixé à 80 dB (A) sur une journée de 8 heures. Pour ce qui concerne les vibrations, les doses quotidiennes déclenchant des actions de prévention sont de 0,5 m/s² pour les conducteurs de véhicules ou d'engins (vibrations transmises à l'ensemble du corps) et de 2,5 m/s² pour les utilisateurs de machines portatives (vibrations mains/bras). Parvenir à évaluer les risques et caractériser les expositions constituent précisément les points clés de la démarche de prévention. Plusieurs outils sont aujourd'hui disponibles. L'INRS a notamment développé un [questionnaire en ligne](#) permettant d'estimer simplement la dose vibratoire reçue par les conducteurs de machines mobiles. L'Institut a également conçu [des calcolettes](#) afin de faciliter le mesurage de l'exposition au bruit.

Prévention collective

Si les risques sont avérés, les salariés exposés doivent en être informés et faire l'objet d'une surveillance médicale renforcée de la part des services de santé au travail. Des actions doivent être mises en place pour réduire la durée et l'intensité des expositions. Celles-ci peuvent porter par exemple sur l'organisation du travail (information des salariés, rotation des postes) ou l'aménagement des locaux (enclassement des machines et traitement acoustique pour limiter le bruit, entretien des sols et limitation de la vitesse de circulation pour réduire les vibrations liées à la conduite d'engins...). Mais la prévention des risques doit trouver sa place le plus en amont possible, idéalement dès la conception des locaux et des postes de travail. Le choix des équipements de travail doit ainsi faire l'objet d'un soin particulier. Lors de l'achat, il est ainsi recommandé d'opter pour les machines les moins bruyantes, ou, pour lutter contre les vibrations, de privilégier les machines portatives dotées de poignées antivibratiles et les véhicules équipés de systèmes de suspensions performants.

Colloque Bruit et vibrations au travail (du 2 au 4 mars 2011 - Paris)

Quels sont les effets du bruit et des vibrations sur la santé humaine ? Comment mesurer les risques ? Comment les prévenir ? Ces questions seront au cœur du colloque « Bruit et vibrations au travail » organisé par l'INRS du 2 au 4 mars 2011, à la Maison de la chimie (Paris). La manifestation rassemblera les spécialistes français de ces thématiques et proposera un point complet sur la mise en œuvre des solutions de prévention. Le colloque permettra notamment de découvrir les nouvelles méthodes et les nouveaux outils pour lutter efficacement contre ces nuisances.

[Plus d'information](#)



Dossier
« Le bruit »



Publication
« Techniques de réduction
du bruit en entreprise.
Exemples de réalisation »



Dossier
« Vibrations
et mal de dos »



Publication
« Vibrations Main/Bras,
guide des bonnes
pratiques »

La Lettre d'information est éditée par le département *Produits d'information* de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS).
Directeur de la publication : Stéphane PIMBERT, directeur général de l'INRS. Rédacteur en chef : Jacques GOZZO. Routage : logiciel SYMPA. Copyright INRS. Tous droits réservés. Conformément à la loi 2004-801 du 6 août 2004 (...) modifiant la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à l'INRS - 30 rue Olivier Noyer - 75014 Paris ou écrivez à contact@kiosque.inrs.fr

[Nous contacter](#) | [Modifier ses données personnelles](#) | [Se désabonner](#)